

Ce n'est pas un hasard si dans certains pays comme la Grèce ou l'Allemagne, les photographes sont interdit-e-s dans les manifestations. **Régulièrement des photos offrent les visages des militant-e-s aux bases de données de la police.**

Trop souvent les images servent à réprimer et à fichier les manifestant-e-s, à servir de preuves ou de moyens de pression lors de procès ultérieurs, ou à compromettre les dossiers de régularisation de sans-papiers.

**Prendre des photos en manifestation n'est jamais innocent** : pourquoi et pour qui les prendre? Qui prendre en photo? Les gens photographiés veulent-ils l'être ? N'y a-t'il pas déjà quelqu'un-e qui prend des photos? Est-ce-que quelqu'un-e qui manifeste veut pour autant avoir son visage diffusé sur le web à disposition des policier-e-s, de son/sa patron-ne, de son inspecteur-riche du chômage? De son/sa prof ou de ses parents pour les plus jeunes?

La police a déjà obligé des manifestant-e-s arrêté-e-s à donner ses photos. En cellule, les moyens de pression sont vastes. Le développement de la reconnaissance faciale permettra à termes d'afficher les noms des personnes photographiées. Par exemple sur Facebook.

Si le/la photographe n'agit pas de manière responsable, il prend le risque d'être traité-e comme un auxiliaire bénévole de la répression.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte au moment où les photos sont prises et au moment de leur retouche :

- L'endroit où la police collectera les photos (carte SD saisie, Facebook, Indymedia...)
- Les éléments qui rendent une personne reconnaissable : visage, taille, vêtements, cagoule enlevée puis remise...
- Les éléments qui rendent un-e photographe reconnaissable : les méta-données des photos indiquent la marque de l'appareil, la date et l'heure. Elles peuvent indiquer le nom du/de la photographe et les données GPS d'où la photo a été prise.
- La présence de photographes peut dissuader des gens de manifester, dissuader des gestes de ruptures, ou forcer des gens à prendre le risque de se masquer.
- **Le photographe n'a pas à imposer aux autres manifestant-e-s sa philosophie de l'image ou de la militance**. Si les photos ont des conséquences, pénales ou autres, ce n'est pas lui/elle qui en fera les frais. Elle ne doit pas simplement respecter la volonté de ceux et celles qui ne veulent pas être photographié-e-s, mais elle doit même être prudent-e à l'égard des risques (jeunes militant-e-s, manifestant-e-s ne connaissant pas les procédés de la police...).

Dans la rue :



- Être prêt-e à détruire une carte SD ou à effacer des photos en cas d'arrestation.
- Ne pas photographier une scène qui pourrait valoir une peine à un-e manifestant-e.
- Ne pas prendre en photo quelqu'un-e qui ne veut pas l'être

Sur le web :

- Correctement 'nettoyer' les métadonnées : heure, lieu, propriétaire, marque de l'appareil...
- Correctement flouter les visages des manifestant-e-s
- Éventuellement rendre méconnaissable les vêtements et chaussures portés lorsque ceux-ci sont reconnaissables. Par exemple en mettant la photo en noir et blanc (ou en utilisant un filtre).
- Avoir conscience que deux photos 'innocentes' prises par deux photographes différents à des moments différents peuvent composer une scène compromettante.

Ce n'est pas un hasard si dans certains pays comme la Grèce ou l'Allemagne, les photographes sont interdit-e-s dans les manifestations. **Régulièrement des photos offrent les visages des militant-e-s aux bases de données de la police.**

Trop souvent les images servent à réprimer et à fichier les manifestant-e-s, à servir de preuves ou de moyens de pression lors de procès ultérieurs, ou à compromettre les dossiers de régularisation de sans-papiers.

**Prendre des photos en manifestation n'est jamais innocent** : pourquoi et pour qui les prendre? Qui prendre en photo? Les gens photographiés veulent-ils l'être ? N'y a-t'il pas déjà quelqu'un-e qui prend des photos? Est-ce-que quelqu'un-e qui manifeste veut pour autant avoir son visage diffusé sur le web à disposition des policier-e-s, de son/sa patron-ne, de son inspecteur-riche du chômage? De son/sa prof ou de ses parents pour les plus jeunes?

La police a déjà obligé des manifestant-e-s arrêté-e-s à donner ses photos. En cellule, les moyens de pression sont vastes. Le développement de la reconnaissance faciale permettra à termes d'afficher les noms des personnes photographiées. Par exemple sur Facebook.

Si le/la photographe n'agit pas de manière responsable, il prend le risque d'être traité-e comme un auxiliaire bénévole de la répression.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte au moment où les photos sont prises et au moment de leur retouche :

- L'endroit où la police collectera les photos (carte SD saisie, Facebook, Indymedia...)
- Les éléments qui rendent une personne reconnaissable : visage, taille, vêtements, cagoule enlevée puis remise...
- Les éléments qui rendent un-e photographe reconnaissable : les méta-données des photos indiquent la marque de l'appareil, la date et l'heure. Elles peuvent indiquer le nom du/de la photographe et les données GPS d'où la photo a été prise.
- La présence de photographes peut dissuader des gens de manifester, dissuader des gestes de ruptures, ou forcer des gens à prendre le risque de se masquer.
- **Le photographe n'a pas à imposer aux autres manifestant-e-s sa philosophie de l'image ou de la militance**. Si les photos ont des conséquences, pénales ou autres, ce n'est pas lui/elle qui en fera les frais. Elle ne doit pas simplement respecter la volonté de ceux et celles qui ne veulent pas être photographié-e-s, mais elle doit même être prudent-e à l'égard des risques (jeunes militant-e-s, manifestant-e-s ne connaissant pas les procédés de la police...).

Dans la rue :



- Être prêt-e à détruire une carte SD ou à effacer des photos en cas d'arrestation.
- Ne pas photographier une scène qui pourrait valoir une peine à un-e manifestant-e.
- Ne pas prendre en photo quelqu'un-e qui ne veut pas l'être

Sur le web :

- Correctement 'nettoyer' les métadonnées : heure, lieu, propriétaire, marque de l'appareil...
- Correctement flouter les visages des manifestant-e-s
- Éventuellement rendre méconnaissable les vêtements et chaussures portés lorsque ceux-ci sont reconnaissables. Par exemple en mettant la photo en noir et blanc (ou en utilisant un filtre).
- Avoir conscience que deux photos 'innocentes' prises par deux photographes différents à des moments différents peuvent composer une scène compromettante.